



La ville de Villemomble recrute un Directeur du patrimoine bâti (H/F) Cadre d'emploi des ingénieurs ou techniciens

Sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, le directeur du patrimoine bâti est en charge de proposer et de mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti ainsi que de coordonner la maintenance des bâtiments.

Missions principales (non exhaustives) :

- Management de la direction : un bureau de techniciens avec 6 agents
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien et maintenance du patrimoine bâti de la commune en assurant la communication et la coordination avec les autres directions de la commune
- Montage des dossiers de consultation des entreprises correspondants
- Être garant de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires)
- Elaboration et suivi du budget de la direction
- Mise en œuvre des orientations stratégiques (optimisation) en matière de patrimoine bâti
- Modernisation des services et des organisations.

Profil et compétences :

- Maîtrise indispensable de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Autocad)
- Connaissance du code de la construction et de l'habitation, de l'environnement, de l'urbanisme, du règlement de sécurité incendie dans les ERP
- Connaissances indispensables de la réglementation des marchés publics et de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique
- Management des équipes, travail en équipe et avec les autres services
- Être autonome, organisé, méthodique, rendre compte, avoir le sens du service public et des relations humaines et posséder des compétences rédactionnelles
- Rigoureux, discret, disponible, réactif, dynamique et ponctuel
- Permis B requis
- Disponibilité le week-end, les jours fériés et en soirée pour des astreintes

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation